



FOURRIÈRE

UN SERVICE METPARK

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de METPARK - Séance du 29 mars 2022 (convocation du 16 mars 2022)

Aujourd'hui vingt neuf mars deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS :

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/02/04F

BUDGET PRIMITIF 2022

1. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
-----------------	-----------------	-----------------	----------------

VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
--------------------	--------------------

EXPLOITATION				
Recettes	2 093 063	2 814 409	2 466 111	3 245 981
Dépenses	2 109 050	2 778 151	2 857 477	3 524 863
Solde de l'exercice	-15 987	36 258	-391 366	-278 882
Reports des exercices antérieurs	649 977	633 990	670 248	278 882
Restes à réaliser à reporter	0	0	0	0
Résultat cumulé	633 990	670 248	278 882	0

779 871	32%
667 386	23%
112 484	-29%
-391 366	-58%
0	0%
-278 882	-100%

INVESTISSEMENT				
Recettes	86 803	76 275	78 038	444 620
Dépenses	720	2 483	0	677 119
Solde de l'exercice	86 083	73 791	78 038	-232 499
Reports des exercices antérieurs	7 785	93 868	167 659	245 697
Restes à réaliser à reporter	15 682	0	13 199	13 199
Résultat cumulé	78 186	167 659	232 499	0

366 582	470%
677 119	
-310 536	-398%
78 038	47%
0	0%
-232 499	-100%

TOTAL cumulé	712 176	837 908	511 380	0
--------------	---------	---------	---------	---

-511 380	-100%
----------	-------



1.1 La section d'exploitation

Elle dégage **un résultat négatif de 279K€** soit une augmentation de 112K€ par rapport à 2021.

Hors subvention, le résultat de l'exercice 2022 attendu s'élève à -770K€.

Selon des estimations prudentes, environ 13 000 véhicules devraient entrer sur nos parcs fourrière en 2022 (12 500 avaient été indiqués lors du débat d'orientation budgétaire) contre 10 231 en 2021, 7 668 en 2020 et 9 707 en 2019.

L'élaboration du budget de la fourrière est liée essentiellement à la prévision du volume de l'activité annuelle et donc au nombre d'enlèvements de véhicules. Celui-ci détermine directement les dépenses et recettes attendues.

Cependant, l'activité du service public administratif constate depuis plusieurs années désormais une migration sensible de la typologie des recettes attendues. En effet, le nombre de véhicules détruits ne cesse de croître (plus du tiers du total des véhicules mis en fourrière) et la facturation des frais de destruction aux contrevenants, établie en fonction des données issues du fichier des cartes grises, ne donne lieu qu'à un taux de recouvrement très faible (environ 14%) contrairement aux contrevenants qui récupèrent leur voiture et payent la restitution au comptant.

Si ces écritures n'ont qu'un impact modéré sur la comptabilité du SPA, il en est tout autrement sur ses disponibilités en matière de trésorerie.

De plus, au regard des sollicitations croissantes de demandes d'enlèvement des communes périphériques de la Métropole, les moyens mis à disposition du prestataire de transport ont été revus à la hausse tout comme les lieux de stockage des véhicules.

Les durées d'intervention et les temps de trajet plus longs dans des communes limitrophes, ainsi que les mises en fourrière de plus en plus nombreuses de véhicules épaves et la location de terrain pour stocker ces véhicules, auront inévitablement des incidences négatives sur le résultat financier du SPA. En effet, des coûts supplémentaires liés à cette typologie croissante de prestation impacteront nécessairement les charges du service.

Les conséquences du développement de ces enlèvements qui concernent le plus souvent des véhicules en stationnement de longue durée et dans un état de dégradation avancé ont inexorablement un impact sur la durée de stockage avant restitution ou destruction des véhicules.



Indépendamment des aléas précités, les prix unitaires des marchés contractés (enlèvement des véhicules, expertises et valorisation des véhicules détruits) sont connus et donnent dès aujourd'hui une bonne lisibilité quant aux dépenses engagées en fonction du volume.

Pour ces différentes raisons, la hausse de l'activité permettrait au résultat de s'améliorer en 2022 mais ne lui permettrait pas de dégager un résultat positif.

La fourrière aura besoin d'une subvention d'équilibre puisque ses résultats cumulés des exercices antérieurs ne s'élèvent plus qu'à 279K€, ce qui signifie que selon ces estimations, le SPA n'aura plus de report de résultats au titre des exercices antérieurs d'ici fin 2022.

1.2 La section d'investissement

Elle dégage **un résultat négatif de 232K€** avec des dépenses d'investissements d'un montant de 677K€ et des recettes d'investissement de 445K€.

Les projets d'investissements 2021 ont été reportés sur le budget 2022. 61% concernent l'aménagement du terrain à Mérignac afin d'absorber l'accroissement d'activité attendu.

Le reste correspond à l'acquisition de matériel de vidéosurveillance, l'acquisition de tablettes et logiciels ainsi que des ordinateurs.

1.3 Le résultat cumulé (exploitation + investissement)

Le solde d'exploitation et d'investissement attendu s'élève à **-511K€** avec 3,7M€ de recettes et 4,2M€ de dépenses.

En total cumulé, le résultat ressortait à 511K€ au 31 décembre 2021 ce qui signifie qu'avec un solde d'exploitation et d'investissement attendu de -511K€ en 2022, **le budget de la fourrière 2022 est à l'équilibre.**

Le SPA n'aurait donc plus aucun report de résultats, ni en exploitation, ni en investissement pour les années à venir.

Deux types de subventions sont attendues en 2022 de la part de Bordeaux Métropole :

- **Une subvention d'équilibre d'un montant de 491K€**
- Une subvention d'investissement d'un montant de 370K€ (10% des investissements restant à la charge du SPA)



Il conviendra également, comme sollicité à maintes reprises, de **transformer en dotation l'avance octroyée par Bordeaux Métropole lors du rattachement de la fourrière à PARCUB (devenue METPARK au 1er janvier 2020) d'un montant de 717K€ en raison du déclin de l'activité, de l'incapacité financière du SPA à rembourser cette avance et de la prévision 2022 d'épuisement des résultats cumulés reportés.**

2. LE FONCTIONNEMENT

SPA - Résultat en €	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
Chiffre d'affaires et autres produits	2 089 788	2 807 437	2 150 945	2 473 100	322 155	15%
Atténuations de charges	0	0	0	200	200	
Reprises sur provisions	0	0	298 852	260 000	-38 852	-13%
Produits d'exploitation	2 089 788	2 807 437	2 449 797	2 733 300	283 503	12%
Achats et charges externes	1 462 688	1 171 096	1 830 016	2 564 695	734 678	40%
Impôts (hors impôts liés au personnel)	0	0	0	0	0	
Charges de personnel	187 371	168 204	138 576	111 784	-26 793	-19%
Autres charges	320 366	192 504	298 853	260 010	-38 843	-13%
Dotations aux amortissements et aux provisions	121 582	1 221 927	504 424	484 875	-19 549	-4%
Charges d'exploitation	2 092 007	2 753 731	2 771 870	3 421 363	649 493	23%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 219	53 706	-322 073	-688 063	-365 990	114%
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0	0	0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 219	53 706	-322 073	-688 063	-365 990	114%
Produits exceptionnels	3 275	6 971	16 313	512 681	496 368	3043%
Charges exceptionnelles	17 043	24 419	85 607	103 500	17 893	21%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-13 768	-17 448	-69 294	409 181	478 475	-691%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 987	36 258	-391 366	-278 882	112 484	-29%

Le **résultat d'exploitation attendu s'élève à -688K€** soit une baisse de 366K€ par rapport à 2021. Les produits d'exploitation augmentent de 284K€ (+12%) et les dépenses d'exploitation augmentent de 649K€ (+23%).

Le **résultat exceptionnel attendu s'élève à +409K€** en 2021 et s'explique principalement par une subvention pour pertes d'exploitation pour 491K€.

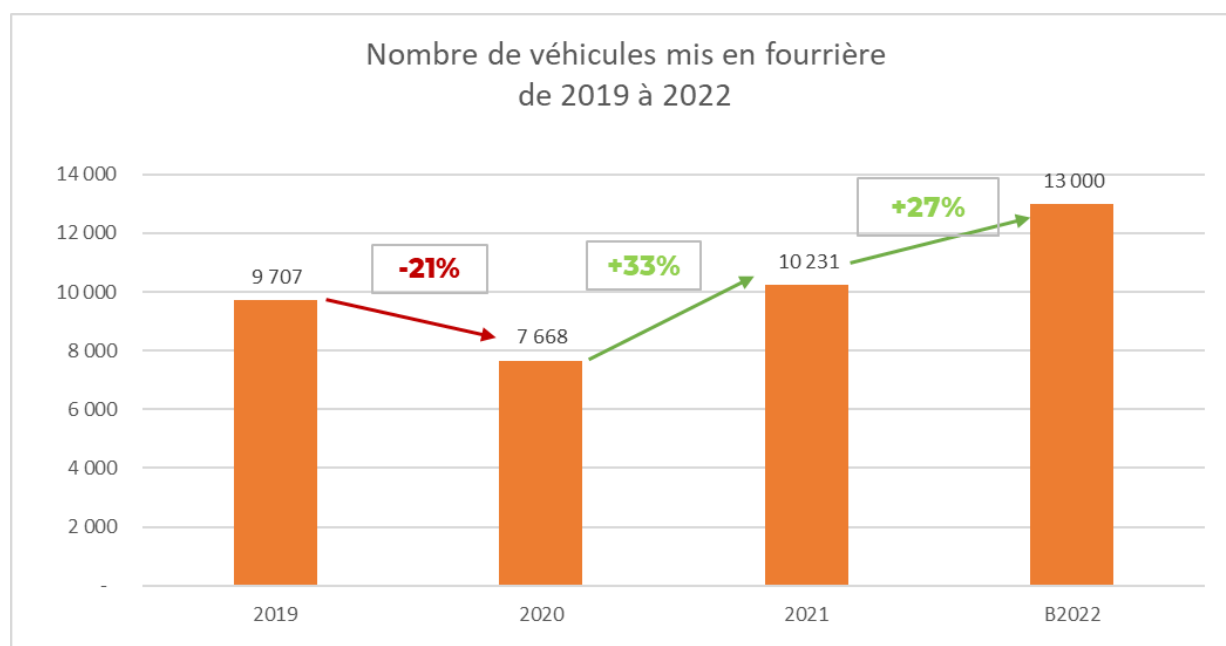
Le **résultat de l'exercice s'élève à -279K€**.

2.1 L'évolution des recettes de fonctionnement et du chiffre d'affaires par catégories

SPA - Recettes de fonctionnement en €	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
Régie de recettes	1 060 172	815 232	1 096 272	1 350 000	253 728	23%
Destruction de véhicules	918 599	457 342	554 378	625 000	70 622	13%
Reconnaissance de dettes	2 898	0	0	0	0	
Impayés	6 673	3 001	1 280	1 500	220	17%
Valorisation des véhicules	0	385 338	406 988	430 000	23 012	6%
Ventes aux Domaines	101 446	111 556	91 992	66 500	-25 492	-28%
Destructions de véhicules (exercices antérieurs)	0	1 034 967		0	0	
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES	2 089 788	2 807 436	2 150 910	2 473 000	322 091	15%
Autres produits divers de gestion courante	0	2	35	100	65	184%
Recouvrement des créances admises en non valeur	2 623	5 129	9 877	20 000	10 123	102%
Atténuation de charges (Prime inflation)	0	0	0	200	200	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	652	384	0	500	500	
Mandats annulés (ex. antérieurs) ou déchus	0	1 458	6 437	1 000	-5 437	-84%
Subventions exceptionnelles	0	0	0	491 181	491 181	
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	0	298 852	260 000	-38 852	-13%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 093 063	2 814 409	2 466 111	3 245 981	779 871	32%

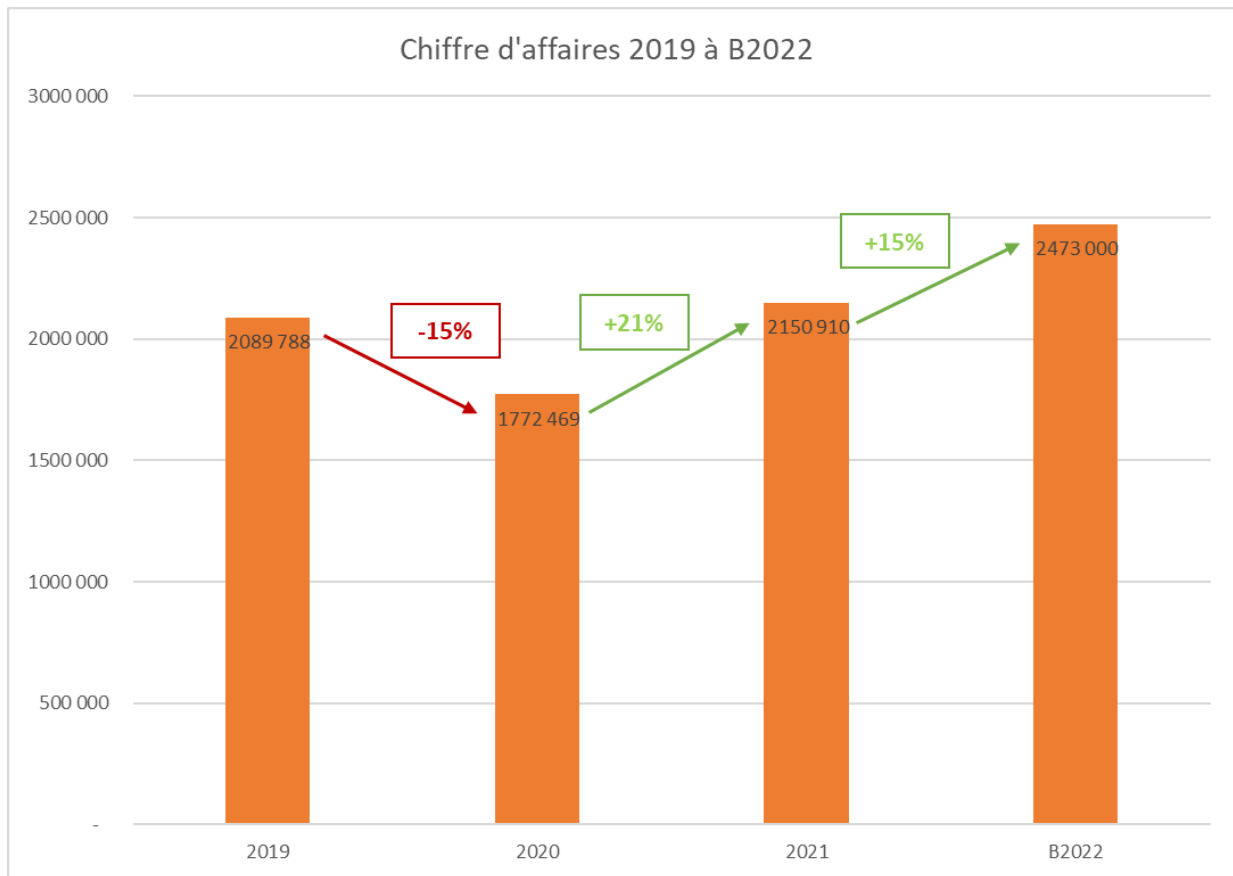
Le **chiffre d'affaires attendu s'élève à 2.473K€** contre 2.151K€ en 2021 soit une hausse de 322K€ (+15%).

En 2022, 13.000 véhicules devraient être pris en charge par la fourrière contre 10.231 en 2021 soit une hausse de 27%.





La hausse du chiffre d'affaires attendue de 15% entre 2021 et 2022 s'explique donc par une augmentation du nombre de véhicules pris en charge de 27%.



En retraitant les titres exceptionnels émis en 2020 pour régulariser les destructions de véhicules des années antérieures pour un montant de 1.034k€, le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1.772K€.

L'activité de la fourrière est en hausse en 2022 par rapport aux exercices 2019 à 2021.

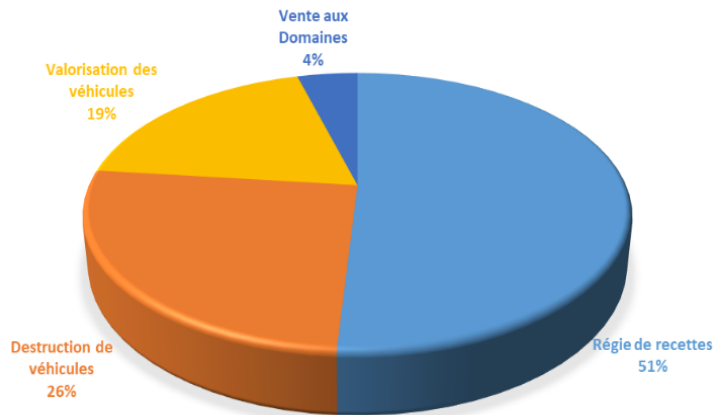
Entre 2021 et 2022 +27% de véhicules mis en fourrière pour un chiffre d'affaires de +15%.
Entre 2020 et 2021 +33% de véhicules mis en fourrière pour un chiffre d'affaires (retraité des titres exceptionnels de 2020) de +21%.

Entre 2019 et 2020 -21% de véhicules mis en fourrière pour un chiffre d'affaires de -15%.

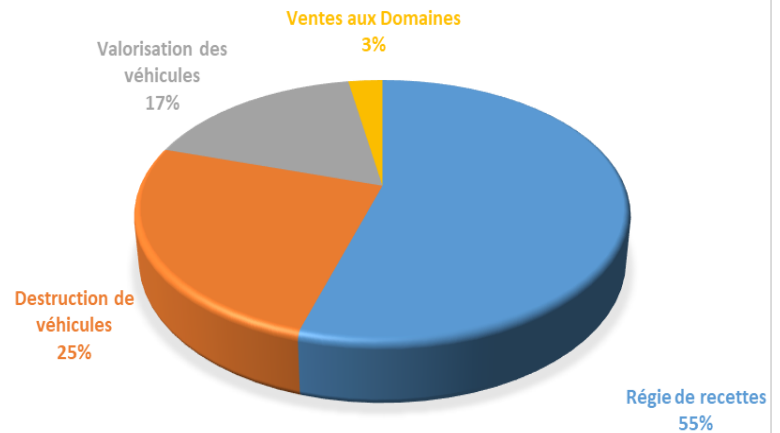
Le chiffre d'affaires ne croit pas dans les mêmes proportions que le nombre de véhicules mis en fourrière puisque 35% des véhicules sont détruits et que METPARK ne facture qu'un forfait de 226€ sur ces véhicules.



REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021
PAR CATEGORIE



REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES BUDGET 2022
PAR CATEGORIE



Régie de recettes : véhicules récupérés par le propriétaire

Destruction de véhicules : forfait facturé lorsque le propriétaire ne récupère pas son véhicule

Valorisation des véhicules : véhicules non récupérés par le propriétaire vendus pour ferraille

Vente aux Domaines : véhicules non récupérés par le propriétaire vendus en l'état

Les recettes issues de la régie de recettes correspondent aux véhicules enlevés que les propriétaires sont venus récupérer. Elles représentent 55% du chiffre d'affaires du SPA soit 1,35M€ attendu en 2022.

Les tarifs pratiqués par la fourrière sont les suivants :

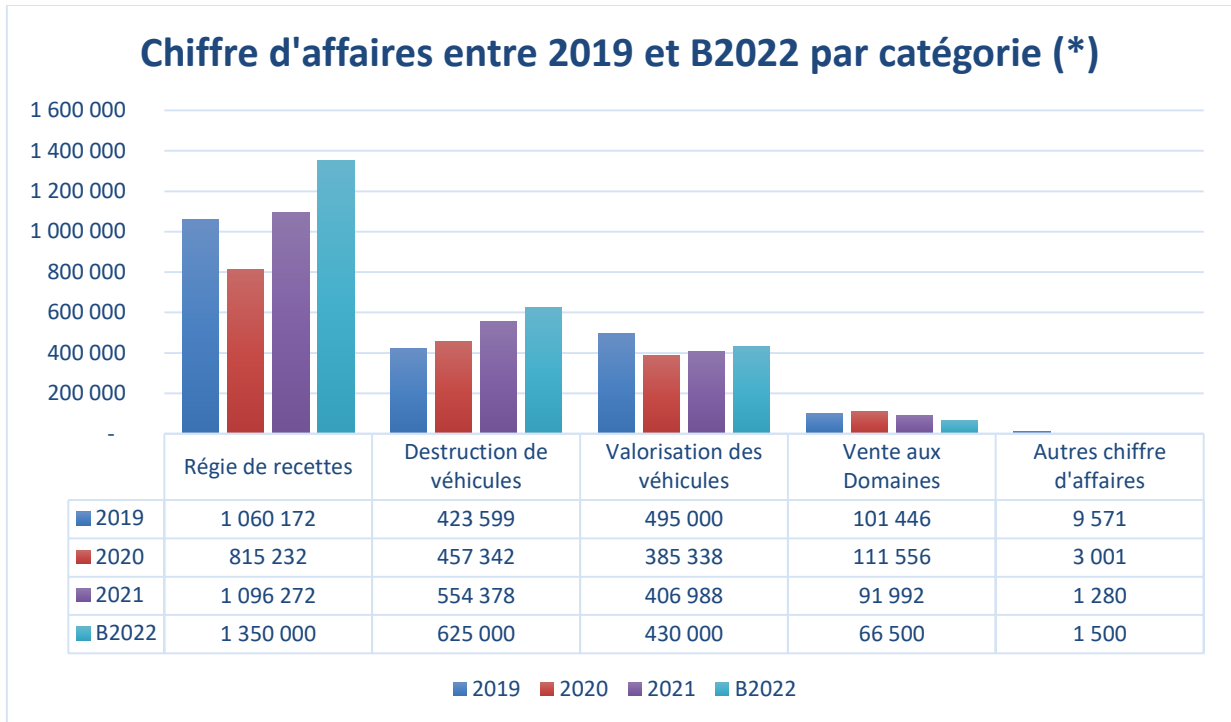
- Des frais de garde de 10€ par jour pour les voitures et 3€ par jour pour les deux roues
- Des frais de transport pour 126€ par véhicule
- Des frais d'expertise de 60€ lorsque le véhicule est stocké plus de 3 jours à la fourrière

Lorsque le véhicule n'est pas récupéré par le propriétaire, un forfait de 226€ est facturé à ce dernier. Le véhicule est alors expertisé, si sa valeur est supérieure à 762€ il est vendu par les domaines, lorsque sa valeur est inférieure il est détruit.

Les destructions de véhicules représentent 25% du chiffre d'affaires soit 625K€ et correspondent au forfait de 226€ facturé aux propriétaires qui ne viennent pas récupérer leur véhicule. Ces véhicules sont ensuite détruits et revendus pour leur ferraille ou mis en vente aux enchères.

Les véhicules détruits pour ferraille représentent 17% des recettes qui s'élèvent à 430K€. Depuis décembre 2021, un nouveau tarif a été négocié avec le ferrailleur, moins favorable au SPA puisque qu'il diminue de 28%.

Les véhicules vendus lors de ventes aux enchères représentent 3% des recettes qui s'élèvent à 67K€. Environ 100 véhicules sont vendus aux enchères tous les ans.



(*) chiffres 2019 retravaillés pour faciliter la comparaison. En effet, les sommes perçues pour la valorisation des véhicules détruits par le prestataire s'élevaient à 495K€ mais étaient comptabilisées dans le compte 706881 car il n'y avait pas encore de compte spécifique à cet effet.

Les subventions exceptionnelles attendues en 2022 pour 491K€ permettent d'assurer l'équilibre budgétaire.

La perte d'exploitation en 2021 s'est élevée à 391.366€, celle attendue en 2022 s'élèverait à 278.882€ soit des déficits cumulés sur deux années d'un montant de 670.248€ pour lesquels **une subvention d'équilibre sera sollicitée auprès de Bordeaux Métropole.**

En retraitant les subventions budgétisées en 2022, **la perte d'exploitation s'élève à 770.063€** [-278.882€ (perte budgétisée en 2022) - 491.181€ (subvention d'équilibre inscrite au budget 2022)].

La subvention 2022 d'un montant de 491.181€ est donc composée des éléments suivants :

- Perte réalisée en 2021 de 391.366€
- Perte budgétisée en 2022 de 770.063€
- Déduction faite des résultats cumulés au 1^{er} janvier 2021 de 670.248€



Le montant de 491K€ a été budgétisé pour assurer l'équilibre et limiter la perte d'exploitation 2022 aux résultats cumulés des exercices antérieurs qui s'élèvent à 279K€ au 31 décembre 2021.

Les reprises pour provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 260K€ concernent les créances clients irrécouvrables préalablement provisionnées et principalement des créances de 2017.

2.2 Etat de l'évolution des dépenses d'exploitation

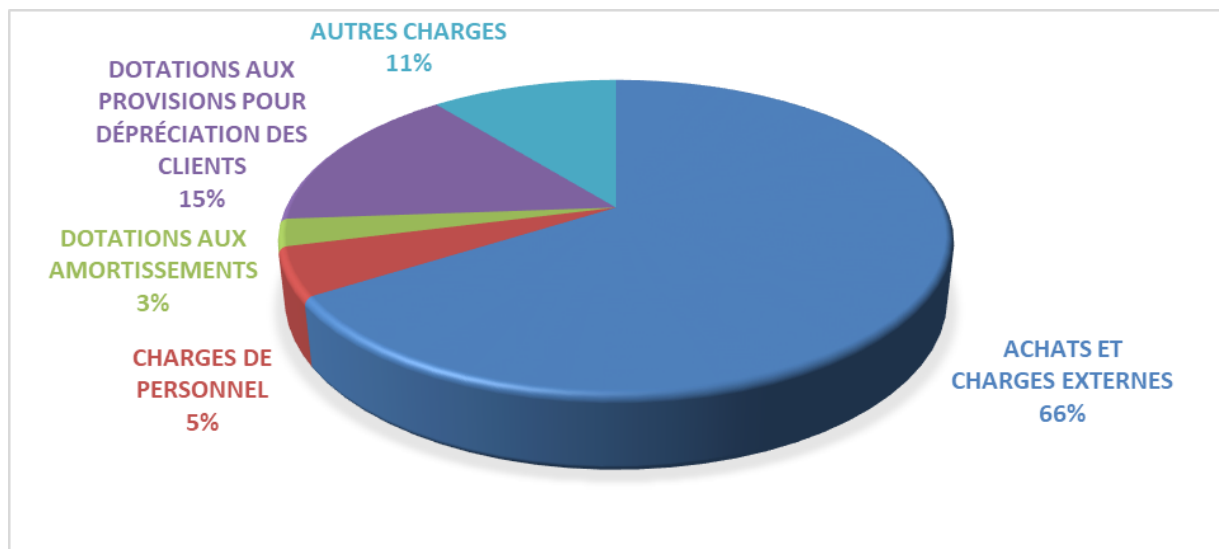
SPA - Dépenses de fonctionnement en €

Libellé	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
Achats et charges externes	1 462 688	1 171 096	1 830 016	2 514 695	684 678	37%
Charges de personnel	187 371	168 204	138 576	111 784	-26 793	-19%
Dotations aux amortissements	86 803	76 275	78 038	74 875	-3 163	-4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	34 780	1 145 653	426 386	410 000	-16 386	-4%
Autres charges	320 366	192 504	298 853	260 010	-38 843	-13%
Charges exceptionnelles	17 043	24 419	85 607	103 500	17 893	21%
Dépenses imprévues	0	0	0	50 000	50 000	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 109 050	2 778 151	2 857 477	3 524 863	667 386	23%

Les dépenses de fonctionnement attendues s'élèvent à 3.525K€.

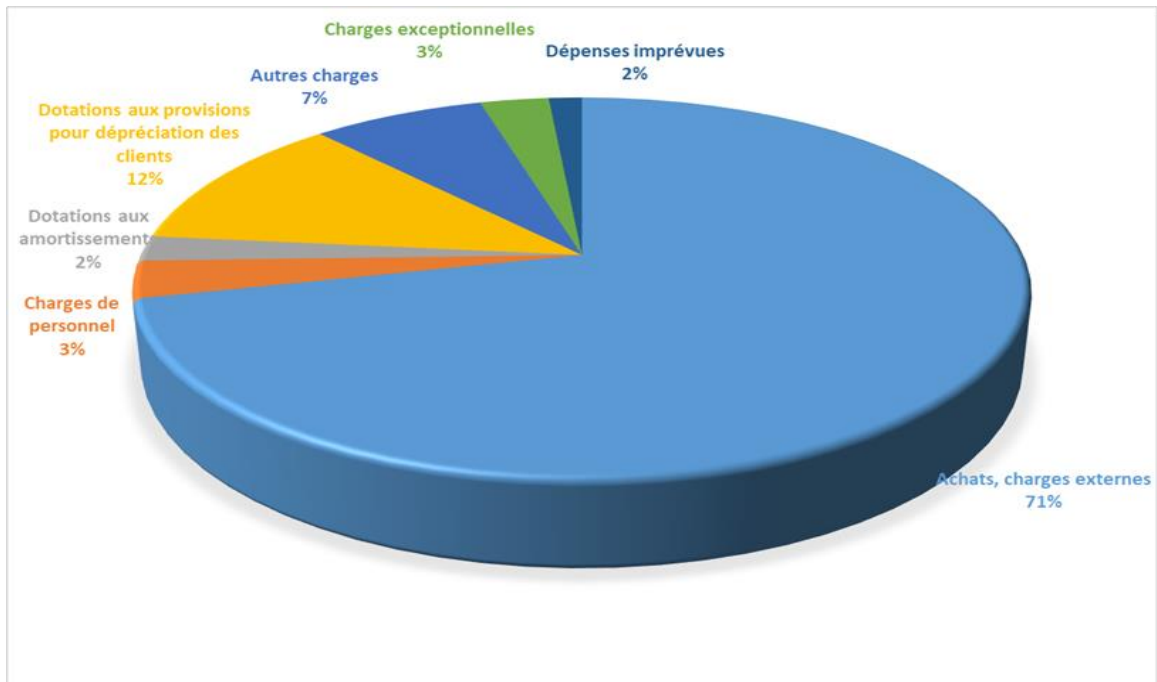
Elles augmentent de 667K€ par rapport à 2021 (+23%). Cette hausse s'explique principalement par les achats et charges externes.

Poids des dépenses de fonctionnement 2021





Poids des dépenses de fonctionnement 2022



Les achats et charges externes attendues représentent 71% des charges du SPIC (contre 66% en 2021) et **s'élèvent à 2,5M€** soit +685K€ (+37%) par rapport à 2021.

Détail des charges externes

Chapitre	Nature	Libellé	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
011	611	Sous-traitance générale	858 111	713 276	1 164 494	1 520 400	355 906	31%
011	62878	Charges refacturées SPIC SPA	442 255	245 900	316 242	420 000	103 758	33%
012	6218	Autre personnel extérieur au service	22 869	78 804	204 028	360 000	155 972	76%
011	622	Honoraires	82 004	84 919	90 433	136 895	46 461	51%
011	626	Frais postaux et de télécommunications	45 631	32 485	29 456	45 000	15 544	53%
011	61 et 62	Charges externes	9 027	14 135	10 145	20 400	10 255	101%
011	615	Entretien et réparations	2 790	1 578	15 219	12 000	-3 219	-21%
		TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 462 688	1 171 096	1 830 016	2 514 695	684 678	37%

Les principales charges attendues en 2022 sont les suivantes :

- La sous-traitance-générale qui s'élève à 1,5M€ et représente 60% des dépenses d'achats et charges externes (contre 64% en 2021). Ce poste est composé de :
 - o la mise en fourrière des véhicules, enlèvement et transport pour 1,3M€. Les frais d'enlèvement sont facturés par GFM/AD33 via un contrat de prestation de service. La prestation enlèvement et mise en fourrière augmente de 298K€ entre 2021 et 2022 (1,01M€ en 2021 contre 1,3M€ au budget 2022) du fait du nouveau marché avec le fournisseur. Un forfait mensuel de 1.000 véhicules à 97,5€ TTC (81,25€ HT) par véhicule est prévu



soit un total de 1,17M€ pour l'année 2022. Une facturation supplémentaire interviendra pour les enlèvements supérieurs à 1.000 véhicules mensuels. Le tarif est passé à 81,25€ HT depuis le mois de février 2022 car la mise à disposition d'un terrain supplémentaire est inclus dans ce nouveau tarif. Il a été budgétisé la somme de 140K€ au titre du dépassement des 1.000 voitures enlevés mensuellement ainsi que la mise en fourrière de poids lourds et autres. En effet, 13.000 véhicules mis en fourrière ont été prévus au budget 2022 soit un dépassement des 1.000 véhicules par mois prévus dans le marché.

- o Les frais de gardiennage des véhicules sur le parc fourrière pour 210K€ attendus en 2022 contre 150K€ en 2021. La prestation de gardiennage a été revue à la hausse afin d'anticiper l'accroissement de l'activité de la fourrière. Le marché concerné prévoit une enveloppe de 210 K€ pour l'année 2022 budgétisée à 100%.

Le poste sous-traitance-générale augmente de 31% entre 2021 et 2022 pour une augmentation du nombre de véhicules mis en fourrière de 27%.

- La refacturation des charges et du personnel mis à disposition par le SPIC pour 780K€ (postes 62878 et 6218) qui représente 31% des dépenses d'achats et charges externes contre 28% en 2021. Cette refacturation est régie par une convention.

La variation de +260K€ de refacturation entre le SPIC et le SPA est justifiée par une nouvelle délibération votée par le Conseil d'Administration en décembre 2021 qui a réévalué les charges liées aux parkings 8 mai 1945 et Front du Médoc ainsi que les frais de personnel, plus proches de la réalité.

Les charges de personnel s'élèvent à 112K€ et sont en baisse depuis 2019 puisque la majeure partie des salariés travaillant pour le SPA est désormais embauchée par le SPIC puis refacturée au SPA via une convention.

De plus, le responsable de la fourrière est parti en retraite début 2022 et explique la baisse des charges de personnel puisque son remplaçant a été embauché sur le SPIC.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 75K€ et sont stables.



Les dotations aux provisions pour dépréciations des clients s'élèvent à 410K€.

A noter que depuis 2021, les créances clients sont provisionnées à hauteur de 25% dès la première année d'émission du titre. La provision 2022 est liée aux créances des exercices 2022 à 2020, les années antérieures étant déjà 100% provisionnées.

Ce poste est en forte baisse par rapport à 2020 suite aux titres exceptionnels émis en 2020 pour régulariser les destructions de véhicules des années antérieures pour un montant de 1.034k€, provisionnés en 2020 à hauteur de 1M€.

Les autres charges s'élèvent à 260K€ et sont liées aux créances irrécouvrables qui seront constatées en 2022, liées à des créances titrées en 2017, antérieurement provisionnées au 31 décembre 2021 et donc reprises à 100% en 2022.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 103,5K€ et sont liées à des titres annulés en 2022 sur exercices antérieurs.

Des dépenses imprévues ont été budgétisées pour 50K€ en 2022.



3. L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement dégage un résultat négatif attendu de 232K€.

3.1 L'évolution des recettes d'investissement

SPA - Recettes d'investissement en €	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021	VAR % 2022/2021
Subventions d'investissement	0	0	0	369 746	369 746	
Dotations aux amortissements	86 803	76 275	78 038	74 875	-3 163	-4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	86 803	76 275	78 038	444 620	366 583	470%

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent à 445K€ et sont constituées par :

- Une subvention attendue de Bordeaux Métropole pour financer les travaux d'aménagement du terrain à Mérignac pour 370K€ à hauteur de 90% des travaux estimés. 41K€ resteraient à la charge du SPA.
- Les amortissements des biens immobilisés par le SPA depuis sa création jusqu'à ce jour pour 75K€

3.2 L'évolution des dépenses d'investissement

SPA - Dépenses d'investissement en €	2019	2020	2021	B2022	VAR € 2022/2021
Immobilisations incorporelles	720	2 483	0	77 500	77 500
Immobilisations corporelles	0	0	0	188 790	188 790
Immobilisations en-cours	0	0	0	410 828	410 828
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	720	2 483	0	677 119	677 119

Les projets d'investissements 2021 ont été reportés sur le budget 2022.

Les investissements attendus en 2022 sont les suivants :

- 411K€ pour l'aménagement du terrain à Mérignac afin d'absorber l'accroissement d'activité prévu (61% des investissements budgétisés en 2022)
- 80K€ pour l'acquisition de caméras de surveillance
- 186K€ pour l'acquisition de tablettes, logiciels et ordinateurs.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter le budget primitif 2022.